

Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires,

J'ai le plaisir de vous convier au Conseil communautaire du Mardi 6 octobre 2020 à 17 h 30 au Centre d'Animation de Lanton – Avenue de la Libération.

À l'aune du contexte pandémique, l'espace dans lequel se déroulera cette séance répondra aux normes sanitaires en vigueur (respect de la distance physique, gel hydro-alcoolique, masque obligatoire).

Il est précisé que cette réunion se tiendra en présence d'un public maximum de **50 personnes (hors Elus et administration)**.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour, les rapports et leurs annexes le cas échéant.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la COBAN

Bruno LAFON

**PS 1 :** En cas d'indisponibilité, vous disposez de la faculté de confier un pouvoir à un autre membre du Conseil.

**PS 2 :** Pour prévenir une situation de conflit d'intérêt, je vous invite à déclarer au Secrétariat général, à réception de la présente convocation, les sujets susceptibles de vous mettre en position de conflit et de donner pouvoir sans consigne de vote pour ces sujets.

Pour rappel, ces conflits peuvent naître :

- d'une part, d'activités exercées par les élus depuis les cinq années précédant l'élection : des activités professionnelles et qui ont donné lieu à rémunération ou contrepartie financière de leurs participations aux organes dirigeants d'un organisme privé ou public, ainsi que de leurs participations financières dans le capital d'une société d'activités bénévoles, leurs fonctions et mandats électifs d'activités de consultant ;
- mais d'autre part, du fait de fonctions, mandats électifs et activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin.